

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2320

présenté par
M. Mendes et M. Boudié

ARTICLE 25

I. – À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« la référence : « L. 342-5 » est supprimée »,

les mots :

« les références : « L. 342-5 » et « L. 614-13 » sont supprimées ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 9 à 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination légistique qui tire les conséquences du transfert des compétences civiles du juge des libertés et de la détention prévu à l'article 44 de la loi °2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027.